

Communiqué de presse du 13 décembre 2016

Campagne de prévention du Groupe Mutuel

Une initiative pour réduire les accidents non-professionnels liés aux sports d'hiver

Cet hiver, le Groupe Mutuel s'engage aux côtés des employeurs en faveur de la réduction des accidents non-professionnels. Au travers d'une campagne de prévention visant à sensibiliser les usagers des pistes, trois conseils de prévention seront diffusés sur les pistes enneigées de Suisse romande et de Suisse alémanique.

Un million de personnes se blessent chaque année en Suisse dans des accidents non-professionnels; plus de 2'300 personnes perdent la vie. Outre les souffrances physiques et psychiques, ces accidents occasionnent des coûts matériels de plus de 11 milliards de francs l'an. A elles seules, les activités sportives sont responsables pour 40% des blessés (412'000) et pour 380 morts. Elles occasionnent 2,5 mia de francs de coûts directs et des coûts socioéconomiques de plus 15,3 mias de francs.

Plus de 90'000 blessés dus aux sports d'hiver

Chaque année, plus de 90'000 personnes sont blessées en exerçant un sport d'hiver tel que le ski alpin, le snowboard, la luge ou d'autres. La tendance est à la hausse, passant de 87'360 accidents en l'an 2000 à 94'530 en 2013, malgré le fait que plus de 80% des personnes pratiquant un sport d'hiver portent aujourd'hui un casque. La prévention de ces accidents est donc de mise.

Trois axes de communication

C'est pourquoi le Groupe Mutuel s'engage cet hiver aux côtés des employeurs en faveur de la réduction des accidents non-professionnels sur les pistes de ski au travers d'une campagne de sensibilisation des usagers. Les messages des affiches rappellent de manière inédite et avec un clin d'œil trois conseils avant de se lancer sur les pistes:

- la nécessité de faire contrôler son matériel de glisse,
- l'obligation de respecter ses propres limites et les autres skieurs
- ainsi que l'importance d'un bon échauffement.

Bien visibles sur les pistes enneigées en Suisse romande et en Suisse alémanique, les messages seront aussi diffusés directement aux assurés du Groupe Mutuel via des newsletters et le journal des assurés. Les messages sur le respect de ses propres limites et des autres usagers de pistes ainsi que sur la nécessité de faire contrôler son matériel de glisse ont été élaborés en coopération avec le bpa (Bureau de prévention des accidents) et reprennent leurs messages de prévention.

L'assurance-accidents LAA – une activité Entreprise du Groupe Mutuel

La démarche relève de l'activité assurance-accidents selon LAA (Loi sur l'assurance-accidents) faisant partie du domaine d'activité Entreprise du Groupe Mutuel. En 2015, le volume des primes a dépassé les 69 mios. de francs, pour 7'200 entreprises assurées avec leurs collaborateurs pour les accidents professionnels et non-professionnels selon LAA.

Pour les affiches et plus d'informations sur la prévention des accidents:

www.groupemutuel.ch/preventionaccidents

Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs

Dans le domaine de l'assurance de base, le Groupe Mutuel compte plus de 1,2 million d'assurés, plus de 1,4 million dans l'assurance-maladie en général ainsi que 19'000 entreprises clientes, représentant au total un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de francs.

Les clients disposent d'une palette complète d'assurances-vie pour couvrir divers risques et pour leur prévoyance individuelle ainsi que de la nouvelle gamme d'assurances de patrimoine (protection juridique, inventaire du ménage et responsabilité civile privée).

Aux entreprises, les assureurs-maladie membres du Groupe Mutuel proposent des assurances indemnité journalière maladie selon la LAMal et la LCA ainsi que l'assurance-accident selon la LAA. De plus, le Groupe Mutuel gère deux fondations de prévoyance professionnelle: Groupe Mutuel Prévoyance GMP et Mutuelle Valaisanne de Prévoyance.

Personne de contact pour les médias

Yves Seydoux, Responsable Communication Groupe Mutuel, Tél. 058 758 39 15, Mobile 079 693 25 64,
yseydoux@groupemutuel.ch
